

Sujet : [INTERNET] parc éolien de l'Aubertière de St Médard d'Aunis

De : mariejaqueline petit <jakely@sfr.fr>

Date : 24/09/2022 19:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Ce projet n'offre que des inconvénients, les habitants de la communes ne retrouvent pas les valeurs pour lesquelles ils ont choisi cette commune.

Je suis farouchement opposée à l'implantation d' éoliennes sur St Médard. Quand on analysé la situation il n'en ressort rien de positif, il n'y a aucun PLUS.

J'espère être entendue,mon opinion reflète l'état d'esprit général.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien de L'Aubertière (Commune de Saint-Médard-d'Aunis)

De : Bertrand GERVAIS <bertrand.gervais@wanadoo.fr>

Date : 25/09/2022 14:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bertrand GERVAIS

Enquête publique - Parc éolien de L'Aubertière (Commune de Saint-Médard-d'Aunis)

Propriétaire, 22 rue de La Borderie L'Aubertière 17220 LA JARRIE

Je m'oppose catégoriquement à cette implantation, à peu près inutile comme la plupart des parcs éoliens, pas même "écologiques" (plus de la moitié des écologistes sont désormais opposés aux éoliennes, bruyantes, destructrices de l'environnement, peu rentables, non durables en vérité).

Trop près des habitations. Trop hautes pour ne pas gêner la vue des résidents. Rendement pitoyable (quelques mégawatts : la moindre centrale électrique thermique en produit 1500, soit l'équivalent de 500 au moins de vos moulins à brasser du vent).

Plus le symbole de l'oppression étatique. On sait de toute façon que cette enquête dite "d'utilité publique" ne sera pas prise en compte (il y aura une majorité écrasante de gens contre ce projet d'implantation). Le citoyen de L'Aubertière regardera ces éoliennes, une fois celles-ci installées par arrêté préfectoral, c'est-à-dire par acte d'autorité d'un État lointain et cynique, comme la marque du pouvoir centraliste au service d'intérêts qui ne sont pas ceux de son peuple, et se détournera un peu plus de l'idéal démocratique républicain, de fait devenu un souvenir.

Nous oublier serait l'idéal.

Ce 25 septembre 2022, pour valoir ce que de droit.

Bertrand GERVAIS

Sujet : [INTERNET] Contre le projet à saint Medard d'Aunis

De : Gaëlle Ducasse <gaelle.ducasse123@orange.fr>

Date : 26/09/2022 09:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Au bout de 20 ans, que se passe-t-il ?

Voici la réponse qu'a eu une agricultrice dans un autre département :

Une réponse très floue : « (...) On ne sera plus là, car on revend nos implantations à des entreprises étrangères (chinoises notamment). Mais, comme la loi nous demande de prévoir le démantèlement de l'éolienne, nous vous provisionnons 50.000 euros pour vos deux éoliennes. »

Parce que, bien entendu, au bout de 20 ans, une éolienne, elle est en fin de course, foutue, et il est stipulé de la démonter.

Alors elle a fait venir plusieurs entreprises spécialisées dans le démantèlement des éoliennes. Résultat : devis pour une éolienne (hauteur : 80 mètres), le coût minimum est de 450.000 euros par éolienne, à charge du propriétaire du terrain. Et s'il ne peut pas payer ? Comme il s'agit d'une éolienne industrielle, l'État se retourne contre le propriétaire, puis contre la commune.

Je fais un rapide calcul : le projet d'ensemble de ma commune comprend 4 éoliennes, soit $450\ 000 \times 4 = 1.800.000$ de dette pour la commune. C'est la faillite pour tous !

Est il normal de faire prendre ce risque aux habitants de Saint Medard d'Aunis ?

Ensuite, je me demande pourquoi cette société voulait implanter des éoliennes dans un endroit où il y a si peu de vent (beaucoup plus de vent à Chincé Jaunay, Clan dans le 86 pour y avoir habité)

Pour des éoliennes qui ne tourneront que 25 % du temps, ce n'est pas très rentable.

Mais, comment se fait-il que des fonds de pension s'intéressent tant à l'éolien en France ?

Tout simple ! En France, une loi exige que l'énergie verte des éoliennes soit achetée en priorité deux fois le prix des autres énergies (l'hydraulique, qui est pourtant totalement vert, n'a pas ce privilège !). Donc, c'est intéressant pour les investisseurs étrangers, sans doute en pleine complicité avec notre gouvernement car, qui paye cette différence ? ... C'EST NOUS ! Sur la facture EDF, il y a une petite ligne qui indique que nous « participons au développement de l'énergie verte ». En fait, nous finançons des actionnaires étrangers.

Cette énergie est semble t'il destinée à être exportée.

Ça, les actionnaires s'en fichent totalement.

Moi pas ! Le développement de l'éolien en France va coûter 75 milliards d'euros financés par nous-mêmes pour détruire nos paysages, notre tourisme, la valeur de nos biens immobiliers et nos parcelles cultivables. Au lieu de ça, avec cet argent, l'État pourrait redistribuer à chaque français une part pour isoler dignement son logement. Mais ça, ça ne rapporterait rien aux actionnaires.

Gaëlle Ducasse

6 rue chavanier

17220 Saint Medard d'Aunis

[INTERNET] Contre le projet

Sujet : [INTERNET] Contre le projet

De : Gaelle Ducasse <gaelle.ducasse123@orange.fr>

Date : 26/09/2022 09:29

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Voici un lien Facebook prouvant les méfaits sur la santé Pourquoi les habitants du Treuil Arnaudeau devraient ils prendre ces risques ? https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid02zaZDkdrjVJfFK1RtxsaGFoT6TfZXotnn69Y1Ezog6M1frBefr2nqfCWgVKgFNRqbl&id=61261101338

Envoyé de mon iPhone

De: Gaëlle Ducasse <gaelle.ducasse123@orange.fr>
Date: 26 septembre 2022 à 09:41:02 UTC+2
À: projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr
Objet: Contre le projet

Pourquoi accepterions à 900 mètres des habitations ce projet avec le risque que nous voyons ici.
900 mètres c'est trop proche de nos maisons.

Gaëlle Ducasse
6 rue chavanier
17220 Le Treuil Armaudeau

Tarn : des éoliennes reconnues coupables d'effets nocifs sur la santé de riverains

Par **Sékolène Ginter d'Again**

Mis à jour le 08/11/2021 à 08:26

Les nuisances de six éoliennes situées en surplomb de leur habitation ont poussé deux habitants dans le Tarn à déménager (image d'illustration) *Anselm / stock.adobe.com*
La cour d'appel de Toulouse a reconnu la réalité d'un «syndrome éolien».

Après six ans de procédure judiciaire, un couple de Belges installé dans le Tarn a obtenu en appel un dédommagement de 128.000 euros de la part de deux sociétés exploitantes des éoliennes, situées à 700 et 1300 mètres de leur propriété, rapporte [France Bleu](#). La souffrance et la dévaluation de la maison de Christel et Luc. F. ont été reconnues en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. «*Ce n'est pas un litige qu'on voit tous les jours. Je pense que cette décision de justice est inédite en France*», soutient Me Alice Terrasse l'avocate des plaignants, interrogée par *Le Figaro*.

Les titres du matin **Newsletter**

Tous les jours

Recevez chaque matin, l'actualité du jour : politique, international, société...

Adresse e-mail

À LIRE AUSSI Ces zones rurales où les éoliennes pullulent : notre classement exclusif

En 2004, le couple de quarantennaires achète et rénove un ancien corps de ferme datant de 1813 dans le Tarn, au cœur du parc naturel régional du Haut Languedoc. Il est composé d'une maison d'habitation et de trois bâtiments, aménagés en 2006 en gîtes ruraux. Leur projet d'installation est de vivre au cœur de la nature française et d'héberger des touristes. *«On a acheté cette maison car elle est située dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), le patrimoine naturel est exceptionnel et préservé»*, explique Christel F au Figaro.

Mais entre 2008 et 2009, six éoliennes sont érigées en surplomb de leur bâtisse, à une distance allant de 700 à 1300 mètres.

L'espacement minimal légal étant fixé en France à 500 mètres, le couple ne peut contester leur implantation, et ne se doute pas des répercussions à venir. *«Au début nous n'étions pas contre l'implantation des éoliennes à proximité de notre habitation, mais au fur et à mesure, notre quotidien est devenu cauchemardesque»*, témoigne Luc F. En 2013, le bois faisant écran entre leur maison et les éoliennes est rasé. Leur *«calvaire»* commence alors, rapporte leur avocate. Le balisage lumineux du parc éolien est particulièrement intense. Les flashes lumineux blancs leur donnent *«l'impression d'être dans un orage permanent»*. *«C'était une agression visuelle et auditive vraiment terrifiante, encore plus insupportable la nuit»*, souligne Luc.

De nombreux symptômes

Désespérés, ils tentent d'entrer en contact avec un technicien, sans réponse. Les sièges sociaux des deux sociétés, Margnes Energie et la Sasu Singladou Energie, sont situés dans le département des Deux-Sèvres. *«Ces exploitants produisent de l'énergie verte loin de leur porte, ils ne se préoccupent pas des gens qui vivent à côté»*, déplore Luc. Perte de sommeil, fatigue, maux de tête, vertiges, acouphènes, tachycardie, pertes de connaissance : leur santé se dégrade inexorablement.

À LIRE AUSSI Michel Bernard: «Les éoliennes enlaidissent jusqu'au ciel, indispensable à la respiration des hommes»

Christel et Luc vivent ainsi pendant plus de deux ans. «*Malgré nos sollicitations, nous n'avons reçu aucun soutien, ni de la commune, ni du département et de la région. On a réalisé que le gain financier rapporté par les éoliennes aux collectivités prime le bien-être des riverains.*» Ces six éoliennes rapportent en effet 100.000 euros par an à la communauté de communes. Sur les conseils de leur médecin, ils se résignent à déménager en mai 2015. «*Vivre dans notre corps de ferme était devenu insupportable. Nous avons été obligés de prendre une location à 17 kilomètres de notre maison.*» Leurs maux régressent et disparaissent dès janvier 2016.

À VOIR AUSSI - L'éolien et le solaire sont-ils vraiment écologiques?

ACTIVER LE SON

Déboutés en première instance

Christel et Luc finissent par saisir la justice en 2015. Ils réclament réparation aux deux exploitants du parc éolien devant le tribunal de Castres en 2017. Selon leur avocate, Me Alice Terrasse, les nuisances des éoliennes constituent un «*trouble anormal de voisinage*» pour ses clients. Deux expertises sont réalisées à la demande du tribunal : l'une médicale, l'autre sonométrique. Cette dernière fait état de sons inaudibles émis par les six éoliennes : des infrasons. «*Ce parc est donc source de nuisances*», soutient l'avocate. L'expertise conclut que le couple est victime du «*syndrome éolien*», non reconnu en France.

À LIRE AUSSI Éoliennes: sur l'île d'Oléron, un «non ferme et définitif» au parc offshore

Avocat d'un des exploitants des éoliennes, Me Alexandre Brugière oppose deux rapports devant le tribunal, l'un de l'Académie de médecine et l'autre de l'Agence nationale de l'environnement, disant qu'actuellement «*il ne peut pas être établi de lien entre les infrasons et des troubles souvent invoqués par les requérants pour caractériser un malaise.*» Il ajoute que le

couple a pu avoir été victime d'un stress provoqué par la vue des éoliennes après la coupe des arbres.

Au bout de trois ans d'instruction et d'expertises acoustiques et médicales, le couple est débouté en janvier 2020 de toutes ses demandes, notamment d'indemnisation au titre de ses dommages corporels et de la perte de jouissance de son bien. *«Pour le tribunal de Castres, les nuisances n'étaient pas suffisamment importantes. Il a estimé qu'elles ne dépassaient pas les inconvénients normaux du voisinage.»* Le juge castrais qui s'est déplacé sur les lieux n'a pas mesuré les conséquences à long terme des nuisances sonores et visuelles, affirment Christel et Luc. Ils interjettent appel, car aux préjudices corporels et moraux s'ajoute la perte de valeur de leur propriété, désormais invendable.

Victoire en demi-teinte

En juillet, la cour d'appel de Toulouse donne finalement raison aux plaignants : elle reconnaît la réalité d'un *«syndrome éolien»*, entraînant une altération de leur état de santé. *«Ces syndrome n'est pas reconnu officiellement en France, mais la définition établie par l'OMS ne peut être niée pas la justice»*, explique leur avocate. Christel et Luc sont reconnus victimes de ces troubles anormaux du voisinage et doivent être dédommagés à hauteur de 128.000 euros. *«Notre souffrance est enfin reconnue après tant d'années de procédure judiciaire»*, se réjouit le couple.

À LIRE AUSSI Parc éolien en baie de Saint-Brieuc: le parquet national financier saisi d'une plainte

Cependant, ce dédommagement ne remplacera pas leur corps de ferme, mis en vente depuis plus de trois ans et qui n'a toujours pas trouvé preneur. *«Nous avons été contraints de renoncer à notre projet de vie»*, se désolent Luc et Christel. Leur avocate brandit leur dossier comme la preuve qu'il faut revoir la législation entourant l'industrie éolienne dans les territoires ruraux.

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] enquête publique par éolien Saint-Médard-d'Aunis

De : jphilaine@free.fr

Date : 26/09/2022 16:53

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : bruno boulange <bruno.boulange@ac-poitiers.fr>

26/09/2022

OBSERVATIONS CONCERNANT LE PARC EOLIEN DE L'AUBERTIERE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MEDARD-D'AUNIS :

- constatations :

- bien que l'implantation des éoliennes et le développement des énergies renouvelables demeurent une nécessité dans notre pays, il convient néanmoins d'étudier au cas particulier l'implantation de ces dernières et de tenir compte des observations formulées par les riverains et habitants des communes concernées.

- nos régions, compte tenu de leur aspect géographique, de leur environnement, de leur habitat etc..., montrent des différences qui doivent être observées avec attention, il en va de même pour les communes.

- s'agissant tout particulièrement de la petite commune de Saint-Médard-d'Aunis, il convient de retenir que cette commune étendue est composée de neuf hameaux qui se verraient impactés par la présence beaucoup trop proche des habitations, des lieux de vie, de travail de loisirs etc...

. L'implantation de ces éoliennes causera fatalement de multiples nuisances à l'ensemble de la commune et de ses habitants :

- une nuisance pour la santé (ont été recensés) : infrasons, champs magnétiques, nausées, migraines, anxiété, acouphènes.... ces souffrances réelles ont bien été constatées par diverses études scientifiques, même si l'existence d'un lien de causalité n'est actuellement pas constaté, il convient alors que des recherches soient poursuivies en ce sens.

- une nuisance de par leur taille, qui constitue une véritable pollution visuelle de jour comme de nuit.

Sans aucun doute, tout cela se traduira par une modification négative du paysage de la commune et de ses environs et inévitablement engendrera une baisse financière des biens fonciers,

- nuisance pour la faune animale, perturbation reconnue pour l'environnement des animaux, de leurs déplacements déjà dégradés par les moyens de circulation des humains.

- une nuisance dans l'avenir, de par le recyclage incertain des ces matériaux : coût et mise en place.

- tenir compte de :

- l'exemple allemand : l'Allemagne se trouve être l'un des pays le plus pourvu en parcs éoliens, aujourd'hui, il est constaté un rejet d'implantation des éoliennes par la population

en raison de toutes ces nuisances écologiques et humaines. On compte plus de 600 initiatives citoyennes contre de nouvelles installations de parcs éoliens, nous devons en Charente-Maritime, à Saint-Médard-d'Aunis en tenir compte pour rejeter le projet éolien.

- Notre territoire, n'est pas comparable à celui de l'Espagne qui comporte des déserts géographiques, comme celui des Bardenas en Navarre, territoire favorable pour l'implantation d'éoliennes.

- communes de l'Aunis :

- constatation est faite que de nombreuses communes de l'Aunis aux alentours de Saint-Médard-d'Aunis sont déjà bien pourvues d'éoliennes visibles depuis notre commune, d'autres alternatives doivent par conséquent être étudiées et envisagées : panneaux photovoltaïques, autres implantations géographiques indispensables etc... Tenir compte de la configuration de la commune, des observations des habitants.

- département voisin :

- La Charente, département voisin, vignoble de la région de Cognac, des coteaux de vignes à perte de vue (où le vent est souvent présent), des tables d'orientation pour vous permettre d'admirer le paysage, aucune éolienne à l'horizon !!!
pourquoi ? volonté politique, pression des riches maisons de Cognac ?

- résumé :

- l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis n'est par conséquent pas pour ma part admissible et raisonnable pour tous ces motifs.
L'Etat doit s'employer désormais à rechercher des territoires plus à même d'accueillir des éoliennes tout en tenant compte des avis des riverains et de la configuration de leur habitat.

Jean-Philippe Laîné
habitant de Saint-Médard-d'Aunis

Sujet : [INTERNET] observations enquête publique projet éolien de l'Aubertiére St Médard d'aunis

De : Françoise Bonnaud <francoise.bonnaud@orange.fr>

Date : 26/09/2022 19:03

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de parc éolien prévu à l'Aubertiére St Médard d'Aunis.

En tant que propriétaire d'une maison située au 13 rue du Mazureau à l'Aubertiére, voici mes observations concernant le projet de parc éolien de l'Aubertiére St Médard d'Aunis et mon soutien à la municipalité quant à ce projet.

Je suis contre à ce projet pour les raisons suivantes :

- Ce projet ne tient pas compte des avis formulés par le conseil municipal et la population.
- Ce projet ne respecte pas les prescriptions liées à la déclaration préalable de pose du mât de mesure.
- Ce projet polluera nos paysages visuels....prenons exemple sur le département de la Gironde où il n'y a aucune éolienne installée à ce jour.
- Ce projet engendra des nuisances sonores non acceptables par la population.
- Ce projet affectera l'image et le potentiel de notre commune....ce qui est fort dommageable...
- Ce projet dégradera notre cadre de vie et notre patrimoine....alors que les communes et les habitants travaillent à son maintien.
- Ce projet est le seul projet de parc éolien qui est implanté si proche d'une zone peuplée en Charente-Maritime, et pour tous les parcs, cette proximité est dénoncée. Donc, ne l'acceptons pas....
- Ce projet ne donnera aucun retour à la commune puisque les KM produits ne seront pas distribués sur la commune.

Merci à vous de porter ces observations dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de parc éolien de l'Aubertiére St Médard d'Aunis.

Pour servir ce que de droit.

Bien cordialement

Françoise Bonnaud

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

Sujet : [INTERNET] Fwd: enquête publique - parc éolien - commune st Médard

De : Didier SAMYN <didier.samyn.17@gmail.com>

Date : 26/09/2022 20:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Pour notre part, nous nous opposons vivement à ce parc.

Nous avons acheté un terrain pour le calme, la tranquillité, ainsi que l'environnement.

L'implantation de ces éoliennes sera directement en face de notre terrasse.

En été, celles-ci nous feront un effet stroboscopique.

Il nous sera impossible de dormir les volets ouverts à cause des lumières clignotantes en haut des mâts.

Les photomontages ont été truqués, faisant apparaître les éoliennes plus petites que ce qu'elles ne seront.

De plus, nous sommes déjà dans la phase descente des avions qui atterrissent à la Rochelle. Quand est-il de la sécurité ?

Pour circuler beaucoup dans la région, il est évident qu'une fois installée, celles-ci sont très souvent à l'arrêt, ce qui importe peu le promoteur, une fois qu'il a vendu son projet,....Le paysage est défiguré, mais lui a fait une bonne opération financière sur le dos des contribuables, qui n'en voient aucun bénéfice, à part, perte de la valeur des maisons, perte d'intérêt d'habiter à la campagne,....

Qu'advient-il lorsqu'il faudra démonter ce parc, personne ne semble s'en soucier, éoliennes non recyclables, sols bétonnés par milliers de tonnes,....

Il faut arrêter ces aberrations, qui sont tout sauf écologiques.

Cordialement

Didier SAMYN - 06 25 96 35 98